

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1er Boisement: plantation de Peupliers

Prénom GILBERT

RCS / SIRET

[illegible]

Forme juridique

47. c.

des Boisement d'une superficie totale
superieure à 0,5 ha.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Boisement d'une terre agricole, par
- plantation de peupliers à ± 200 plants / ha
- Travaux selon les recommandations actuelles
- Coupe rase finale à ± 15 ans (selon croissance); pas de coupe intermédiaire.

4.2 Objectifs du projet

- Maintenir les parcelles en bon état d'entretien, suite à l'arrêt de leur exploitation agricole;
- Valorisation de cet entretien par la production de bois de peuplier de qualité, demandé par des industries locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- plantation de peupliers* (entre décembre et mars, selon accessibilité de la parcelle); écartements de 7 m entre lignes et 7 m entre arbres sur les lignes (soit 80 plants/ha).
- Pose de filets individuels de protection contre les animaux.

(* éventuellement, plantation de quelques plants de Pin Laricio en lieu et place des peupliers, sur les points les plus hauts de la surface à boisser (surface marginale), pour une bonne adaptation des arbres aux caractéristiques du terrain.)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Après la plantation:
- Entretien annuel du sol entre les lignes et au pied des plants, par travail mécanique superficiel (printemps, été)
- Taille de formation (hiver, printemps) et élagages progressifs (été) entre 2 et 7 ans, pour atteindre progressivement +/- 6 à 7 m élagués.
- Coupe rare des peupliers (pas d'éclaircie intermédiaire) à +/- 15 ans selon croissance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Non.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la plantation	$\pm 1,5$ ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 49' 12" E Lat. 44° 20' 47" N

AURADOU (47140)
Lieu-dit "La Calcinie"
Parcelles B 116 et 117.

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La consommation d'eau d'une plantation de peupliers est en moyenne équivalente à celle d'une culture agricole ou d'une prairie.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Des ZNIEFF de types I et II sont recensées sur des parcelles voisines du projet. Mais celui-ci n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les parcelles limitrophes et, a fortiori, plus lointaines.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	- Conversion d'un espace agricole en espace forestier, souhaité par le propriétaire. En outre, le cas échéant, la plantation de peupliers est facilement réversible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	La présence de peupliers n'engendre pas de risque sanitaire pour la faune, la flore ou les habitants alentours. Les peupliers sont concernés par divers risques sanitaires, dont la prévention passe essentiellement par la gestion (choix des variétés, etc.)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	La fréquentation et le trafic d'engins sur la parcelle seront équivalents à ceux liés à l'exploitation agricole, voire inférieurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Voir ci-dessus : les engins amenés à circuler sur la parcelle sont de type agricole = le projet n'engendrera pas de perturbations sonores différentes de celles liées à l'exploitation agricole.

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

☐☒

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme,
aménagements),
notamment l'usage
du sol ?

☐☐

le changement d'usage du sol ne
perturbera pas l'accessibilité aux parcelles
concernées (au contraire) et n'affectera
pas les autres activités éventuelles sur
les parcelles ou alentours.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Plancher des bandes boisées existant sur la zone à planter;
- Pas d'impact sur les parcelles boisées contigües;
- Recommandation d'enlèvement des filets de protection contre les animaux, après la période de risque (± 4 ans).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale, car :
- Il n'est pas susceptible d'avoir un impact négatif sur les parcelles alentours;
 - Il ne compromet pas le potentiel écologique et agronomique des surfaces concernées; au contraire, succédant à une culture agricole, il nécessitera moins d'intrants (voire aucun intrant) et sera plus favorable à la biodiversité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

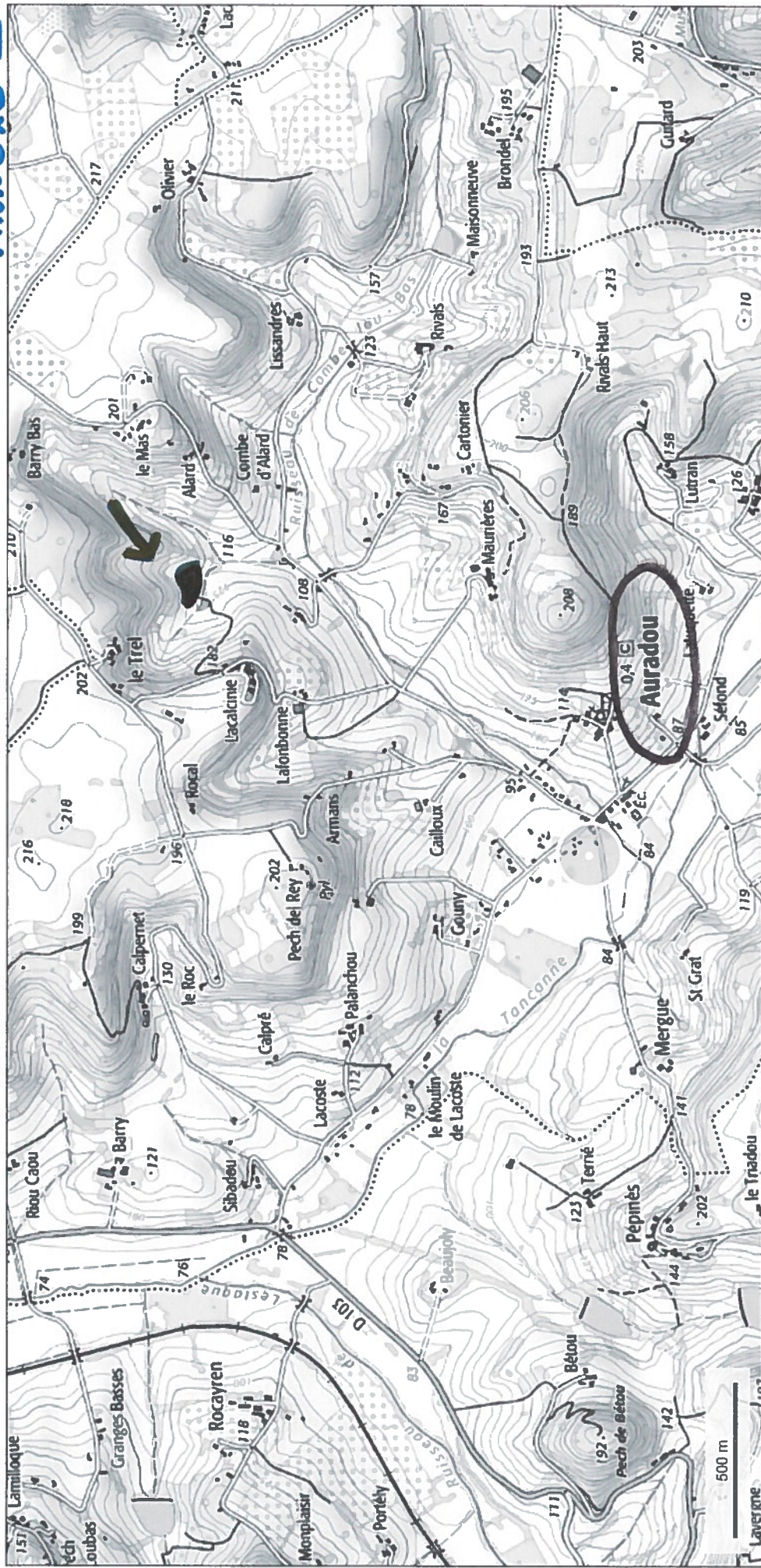
Amnélon

le,

17- octobre 2018.

Signature





© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 48' 42" E
Latitude : 44° 20' 27" N

ANNEXE 3, 112

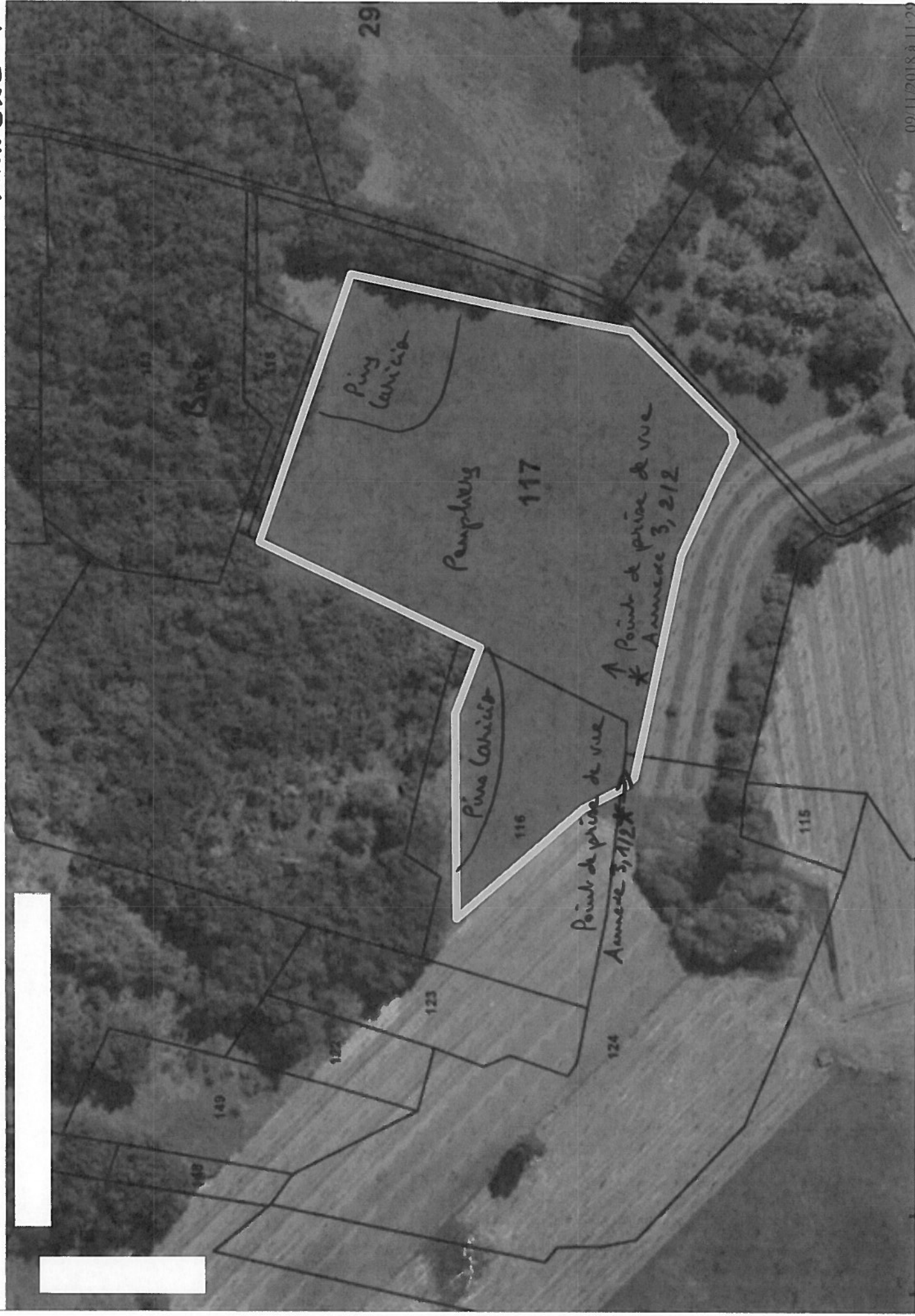
a) Voir sur Annexe 4 les points de prise de vue ;

b) Pas de rue cloisonnée, les parcelles concarnées sont en bas d'une rampe, non visible depuis les routes les plus proches, ni depuis les chemins d'accès.











RGF93 : 526766, 6363480 WGS84 : 44°20'56"N, 00°49'35.7"E (44.3489, 0.8266) Surface : 0 ha